PIECES NECESSAIRES EN MATIERE DE SUCCESSION (ACTIF)

- Les références des livrets de caisse d'épargne, des comptes bancaires personnels et joints ou des comptes de placement ;
- La liste des valeurs boursières (nom, adresse des banques et des sociétés de bourse) ;
- Les contrats d'assurance-vie, d'assurance-décès ;
- Les polices d'assurance du mobilier, des objets d'art et bijoux ;
- Les pensions et retraites (dernier bordereau de versement) ;
- Les titres de propriété, l'évaluation des immeubles et les coordonnées du syndic ;
- La liste intégrale des donations consenties par le défunt et les copies des actes le cas échéant ;
- La carte grise des véhicules ;